

LE PRIX ADO DU THEATRE CONTEMPORAIN

Cahier des charges

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le Prix Ado du Théâtre contemporain est destiné à sensibiliser les élèves à l'écriture théâtrale contemporaine. Il est piloté en partenariat par la Délégation académique à l'action culturelle de l'académie d'Amiens et la Maison du Théâtre d'Amiens.

Il met en valeur trois dimensions spécifiques :

- **la lecture** des œuvres, sous diverses formes : lecture en classe, lecture personnelle, lecture à voix haute seul, en chœur ou en groupe ;
- **la pratique théâtrale** avec une attention particulière portée à la posture, la voix, l'adresse au public, le travail collectif et le jeu choral ;
- **l'apprentissage de la citoyenneté** par l'élection de la pièce lauréate, qui induit la prise de parole, la pratique de l'argumentation et l'expérience des processus démocratiques.

Ce dispositif permet la rencontre entre les classes, les auteurs et les œuvres. Il permet également aux élèves d'exprimer jugements et goûts sur la création contemporaine.

Objectifs

- Bénéficier d'une pratique théâtrale ;
- Rencontrer des artistes et fréquenter des lieux de culture ;
- Favoriser les liaisons inter degré (cycle 4 et lycée) ;
- Donner envie de lire et former des « acteurs-lecteurs » ;
- Valoriser les pratiques innovantes pour rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages ;
- Découvrir les écritures théâtrales contemporaines ;
- Améliorer la compréhension d'un texte par la lecture à voix haute ;
- Développer l'esprit critique et initier au débat démocratique ;
- Développer l'imagination et la sensibilité.

Elèves bénéficiaires

Le Prix ado du théâtre contemporain s'adresse aux élèves des classes de la 4^{ème} à la Terminale (collège, lycée général et technologique, et lycée professionnel) de l'Académie d'Amiens. Une attention particulière sera portée aux classes d'élèves en difficulté ou issus de milieux ou zones géographiques défavorisés.

Partenariat

En favorisant la relation entre les classes et un partenaire culturel, le Prix ado du théâtre contemporain s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en répondant aux trois piliers du PEAC¹. Il permet en effet les rencontres avec les lieux et les professionnels de la culture, facilite la rencontre

¹ cf « Le PEAC se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique. »

entre les élèves et l'artiste et les échanges autour d'une œuvre, offre la possibilité aux élèves d'assister à une représentation, d'acquérir des connaissances et des compétences par des séances de pratique, d'avoir une relation privilégiée avec l'art du théâtre et ses formes variées. Le projet s'avère essentiel pour les établissements éloignés des lieux de culture.

Comité de lecture

Un comité de lecture est constitué pour définir chaque année les six ouvrages de théâtre contemporain donnés à lire aux élèves (appelés les ouvrages de la sélection). Le comité de lecture est constitué de 12 membres (des auteurs, des artistes, des enseignants, des élèves, des personnalités, des représentants des différents lieux participants et organisateurs). Les ouvrages pour le comité de lecture sont envoyés par les éditeurs et reçus ou achetés par la Maison du Théâtre.

Cadre général

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage se réunit en décembre pour évaluer la mise en place de l'année en cours et les perspectives du Prix ado du théâtre contemporain de l'année suivante.

Il est constitué de l'ensemble des partenaires (services de l'état, collectivités territoriales, structures culturelles).

Le comité de suivi (restreint aux organisateurs) travaille davantage sur l'organisation de l'année en cours, et se rencontre deux fois maximum, en novembre-décembre et en juin pour le bilan.

Les lieux participants

Le Prix ado du théâtre contemporain se déroule dans des lieux culturels de la Région Hauts de France. La Maison du Théâtre et la Délégation académique à l'action culturelle (Rectorat) sollicitent chaque année des partenaires culturels du territoire. Ces lieux sont choisis en fonction de leur motivation et de leur capacité à participer en proposant un projet dynamique. La participation se fait dans une volonté de partenariat entre la DAAC, la Maison du Théâtre et les lieux pour développer et faire vivre le dispositif.

Modalités d'inscription

Un **dossier de candidature** est envoyé aux établissements scolaires par la Délégation académique à l'action culturelle. Il présente la liste des structures culturelles partenaires engagées pour l'année suivante.

Les établissements candidats doivent construire un projet pédagogique en partenariat avec cette structure culturelle de proximité. La structure culturelle les accompagnera dans le choix d'un comédien ou metteur en scène.

Le projet doit être porté par une équipe pédagogique pluridisciplinaire. La participation d'un professeur de lettres et d'un professeur documentaliste serait souhaitable.

Le dossier de candidature doit être validé par le chef d'établissement et la structure culturelle partenaire.

Validation des candidatures : Les classes sont sélectionnées par le comité technique. La qualité du projet déposé et son caractère interdisciplinaire sont particulièrement considérés.

Financements

Pour les collèges : Les collèges ont la possibilité d'inscrire le Prix ado du théâtre contemporain dans le cadre des dispositifs territoriaux de chaque département : le Contrat départemental de développement culturel de l'Oise (CDDC), le Contrat départemental culture et collèges de l'Aisne (CDCC), et enfin le Parcours artistique et culturel pour les collégiens de la Somme (PAC 80). Il faut donc veiller aux dates de dépôts de ces projets.

Pour plus de renseignements :

Pour la DSDEN de l'Aisne : Virginie DOUCHIN (coordinatrice)

cpd02.arts-et-culture@ac-amiens.fr 03.23.26.22.06 <http://www.ac-amiens.fr/dsden02>

Pour la DSDEN de l'Oise : Dominique VINCENT (coordonnatrice)

ce.action-educ60@ac-amiens.fr 03.44.06.45.89 <http://www.ac-amiens.fr/dsden60/>

Pour la DSDEN de la Somme : Juliette GORET-DROUHIN (coordonnatrice)

action-culturelle80@ac-amiens.fr 03.22.71.25.58 <http://www.ac-amiens.fr/dsden80/>

Pour les lycées : la Maison du Théâtre prend en charge le financement des interventions du comédien grâce au soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, le reste étant à la charge de l'établissement.

Interventions des comédiens ou metteurs en scène

En collège : Un minimum de 10 h de pratique dans les classes est demandé.

En lycée : 20 h d'intervention du comédien par classe, y compris la présence du comédien lors des journées de rencontres sont prises en charge par la subvention reçue par la Maison du théâtre.

Organisation temporelle

Le projet est organisé sur le temps scolaire, lors des heures d'enseignement y compris au CDI, ou lors de temps forts ou encore lors de temps réservés ou en dehors du temps scolaire.

Calendrier

Mars : Envoi de l'appel à candidature dans les établissements

Fin mai : sélection des classes retenues

Juin : publication de la sélection des 6 pièces

Septembre : Rencontres des enseignants et des équipes artistiques dans les différents lieux participants.

Octobre :

- **Lancement du Prix ado du théâtre contemporain** en présence de l'auteur lauréat de l'année précédente : ce lancement peut prendre des formes multiples (spectacle, lectures en jeu du texte lauréat, jeu interactif, rencontres, débats, conférences, etc .)
- **Journée de formation** : pour les enseignants et les comédiens et metteurs en scène, dans le cadre du Plan académique de Formation du rectorat de l'académie d'Amiens.

Octobre ou novembre : début des interventions dans les classes des comédiens ou metteurs en scène afin de découvrir les œuvres de la sélection.

Novembre : Appel aux éditeurs et lancement du Comité de lecture l'édition suivante

Décembre : Comité de pilotage et comité de suivi.

Février : Journée de pré - vote dans les différentes structures partenaires. Les élèves se rencontrent au

cours d'une journée d'ateliers, d'échanges et de présentation de travaux. Cette journée sera l'occasion pour les élèves de présenter leurs travaux, d'argumenter à l'oral un point de vue, de pratiquer la lecture à voix haute, etc.

Les élèves, lors d'un vote à bulletin secret désignent les trois textes qui resteront en lice pour le vote final.

Quelques jours plus tard en février : Journée d'élection du lauréat par une assemblée composée de deux élèves « représentants-théâtre » (élus dans le cadre de la classe) par classe participante, réunis à huis-clos. Annonce à l'auteur lauréat.

Avril : Invitation de l'auteur dans les différents lieux, auprès des différentes classes, dans la cadre d'une résidence.

Juin : comité de suivi

Contacts

Mirita Merckaert Ribeiro

mirita.merckaert@ac-amiens.fr

03 22 82 39 42

Responsable du Prix ado

DAAC - Rectorat de l'académie d'Amiens

20 bd d'Alsace-Lorraine- 80 026 Amiens cedex 9

Cynthia Auzou

ressources-maisondutheatre@amiens-metropole.com

03 22 71 62 94

Responsable Centre de ressources - Médiatrice

Education artistique et culturelle

Maison du Théâtre - 10 rue des Majots - 80 000 Amiens

Pour les précisions

Annexe au cahier des charges du Prix ado du théâtre contemporain